

A_2023_66
ARRETE PORTANT REVALORISATION
DE MONSIEUR CHAILLOUX SEBASTIEN
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Le Maire de la COMMUNE D'AUSSAC VADALLE,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 modifié relatif aux indices de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié avec effet du 01/01/2017 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié avec effet du 01/01/2017 fixant la durée de carrière applicable à ce grade,

Considérant que Monsieur CHAILLOUX Sébastien est Adjoint technique territorial principal de 2ème classe au 7ème échelon, IB. 416 (IM.370), relevant de l'échelle C2,

Considérant qu'il convient donc de revaloriser Monsieur CHAILLOUX Sébastien à compter du 01/07/2023,

ARRETE

Article 1 : La situation de Monsieur CHAILLOUX Sébastien est modifiée comme suit à compter du 01/07/2023 :

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2022 Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	A compter du 01/07/2023 Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe
7 ^{ème} échelon	7 ^{ème} échelon
Indice Brut : 416	Indice Brut : 416
Indice Majoré : 370	Indice Majoré : 372
Echelle C2	Echelle C2

Article 2 : La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'agent.

Copie adressée :

- au Président du Centre de Gestion Charente
- au Comptable de la collectivité

Fait à Aussac-Vadalle, le 18 juillet 2023



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Notification faite le

Signature de l'agent :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Liot", is written over the signature line.